

## **FERMETURE GÉNÉRALE DES CHANTIERS ET ATELIERS 2019 – 2020**

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons par la présente attirer votre attention sur les points suivants.

Les chantiers et ateliers du canton de Genève seront **obligatoirement fermés** durant **les dates ci-dessous** :

- vendredi-Saint (19 avril 2019)
- lundi de Pâques (22 avril 2019)
- 1er mai
- Pont du de l'Ascension (jeudi 30 et \*vendredi 31 mai 2019)
- lundi de Pentecôte (10 juin 2019)
- jeudi 1er août 2019
- Pont du Jeûne genevois (jeudi 5 et \*vendredi 6 septembre 2019)

**ainsi que :**

du vendredi 20 décembre 2019 au soir au lundi 6 janvier 2020 au matin

*\*Le vendredi 31 mai et 6 septembre 2019 sont des jours de vacances obligatoires (art. 25.d.3)*

**Tout travail durant les dates précitées constitue une violation des CCT et est passible de sanctions. Il sera procédé à des contrôles.**

Il convient le cas échéant de solliciter et obtenir une dérogation d'horaire auprès de la CPMBG ([www.cpmbg.ch](http://www.cpmbg.ch), rubrique Demandes en ligne) au moins **deux jours** ouvrés avant la date d'intervention.

A noter que les demandes de dérogation pour le pont de fin d'année devront être adressées audit secrétariat **avant le mercredi 18 décembre 2019 au plus tard**. Toute demande faite en-dehors des délais précités sera refusée.

Nous vous remercions de votre attention et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Secrétariat de la CPMBG